

## Brexit : et maintenant ?

PAR JEAN-PIERRE PETIT

**T**heresa May a eu beau déclarer à plusieurs reprises qu'elle préférerait l'absence d'accord d'ici deux ans à un mauvais accord, le premier scénario n'est pas crédible. Les exportations de biens et services britanniques vers les Vingt-Sept représentent 12,6 % du PIB britannique. Les échanges de marchandises sont surtout le fait de transactions intra-groupe (entre les centres de production et de distribution), et des ruptures significatives des flux, dues aux droits de douane ou à des normes techniques, perturberaient nettement les chaînes de production dans de nombreuses branches. Dans les échanges de services (finance, conseil, transports aériens), la fluidité est également largement liée au respect des multiples normes qui encadrent ces secteurs, ce qui suppose ici aussi un minimum de convergence.

Le Royaume-Uni a aujourd'hui plusieurs atouts dans la négociation avec l'Union européenne (UE) : son poids politique et militaire, la résilience de l'économie britannique depuis le vote du Brexit il y a neuf mois (exclusivement grâce à la consommation privée), l'unité (affichée) du Parti conservateur. Il peut aussi utiliser (au moins transitoirement) le chantage au dumping fiscal et réglementaire en cas de difficultés.

Mais, d'un autre côté, il ne peut adopter une position jusqu'au-boutiste. Pourquoi ? D'abord du fait des pressions des lobbys d'affaires britanniques eux-mêmes. Ensuite en raison du risque d'isolement dans lequel le pays se trouverait. Le gouvernement britannique peut prétendre qu'il pourrait négocier avec les zones tierces pour compenser le recul des échanges avec l'UE. En fait, cela n'est pas réaliste. Les Vingt-Sept représen-

tent encore la moitié de son commerce extérieur. Les négociations commerciales internationales prennent de nombreuses années, et il y a 53 accords commerciaux à renégocier. Ajoutons que la Grande-Bretagne ne pourra valablement négocier concrètement avec les zones tierces que lorsqu'une certaine clarification aura eu lieu avec l'UE.

En outre, la probabilité d'une sortie de l'Ecosse du Royaume-Uni sera étroitement liée à la qualité des négociations avec la Commission.

Du côté de l'UE, l'attitude « idéale » est impossible à définir, indépendamment même des divergences entre ses membres. D'abord parce que ce processus est sans précédent. Ensuite parce qu'une approche trop conciliante avec la Grande-Bretagne risquerait d'encourager d'autres pays éventuellement candidats à un départ de l'UE. A l'inverse, une approche trop rigoureuse pourrait conduire à un raidissement généralisé des eurosceptiques et à un impact macroéconomique plus marqué.

**UN PROCESSUS SUR CINQ À DIX ANS**

On en saura plus sur la position européenne lors du sommet du 29 avril. Mais, d'ores et déjà, le séquençage proposé par le négociateur de l'UE Michel Barnier, en particulier l'idée d'obtenir un accord préalable sur les conditions de retrait, notamment sur les questions budgétaires (l'UE a évoqué 60 milliards d'euros de solde de tout compte), avant d'aborder les relations commerciales futures, ne paraît guère réaliste.

Quid des conséquences macroéconomiques ? Elles seront moins graves que ne l'aurait été un « Grexit » ou que ne le serait un « Frexit ». D'abord, nous ne serons pas pressés par le temps comme nous l'avons été lors des multiples épisodes de la crise grecque et, plus généralement, de la crise de la dette souveraine au début de la décennie. La puissance de contagion financière des crises de liquidité de la Grèce dans une union monétaire très intégrée sur le plan bancaire et financier contraignait à improviser des sommets européens à répétition, de façon à enrayer la puissance autoréalisatrice des marchés. Ici, le processus complet du Brexit pourrait bien s'étaler sur cinq à dix ans, voire plus.

De plus, la capacité d'ajustement de la livre sterling sera une soupape de sécurité efficace lors des inévitables difficultés futures des négociations. Ce qui ne serait bien sûr pas le cas dans le cadre d'une sortie de l'union monétaire. ■

J

**Jean-Pierre Petit**

est économiste et  
président de la société  
de conseil Les Cahiers  
verts de l'économie.